



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Pôle emploi

Question écrite n° 74007

Texte de la question

Mme Barbara Pompili appelle l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur les aides à la mobilité pour les personnes bénéficiaires d'un contrat aidé. Les conditions d'emploi en contrat aidé sont telles que la reprise d'une activité professionnelle dans ce cadre peut parfois être synonyme d'une baisse de revenu par rapport aux indemnités chômage, surtout si des frais de déplacement conséquents sont nécessaires. Il semblerait que Pôle emploi ne dispose plus de crédits suffisants pour financer des aides à la mobilité pour les personnes concernées par ce cas de figure. Pourtant, nombre de personnes sont confrontées à cette problématique, d'autant plus lorsqu'elles retrouvent un emploi en zone péri-urbaine ou rurale non desservies par des transports en commun. Elle l'interroge donc sur la possibilité de rétablir les dispositifs d'aide à la mobilité pour les personnes en contrat aidé afin que la démarche de retour à l'emploi ne soit pas pénalisante sur le plan financier pour les demandeurs d'emploi.

Données clés

Auteur : [Mme Barbara Pompili](#)

Circonscription : Somme (2^e circonscription) - Écologiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74007

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 février 2015](#), page 1055

Question retirée le : 15 mars 2016 (Fin de mandat)